

Selon le ministre, on ne saurait obtenir autrement les résultats souhaités. Il nous a même fait croire qu'il ne demandait qu'à entendre tout moyen qu'on pourrait lui proposer pour qu'il ne soit pas nécessaire de nous présenter ce tout indissoluble. Si la proposition du ministre est sincère, je suis sûr qu'on pourrait lui proposer bien des solutions pour lui aider à résoudre son dilemme.

Ainsi que l'a dit le préopinant, on aurait pu rédiger sous leur forme actuelle les articles de la loi qui donnent au ministère un caractère permanent. D'autre part, les articles qui visent à conférer un caractère permanent aux pouvoirs exceptionnels accordés au ministre pourraient comporter une restriction quant à la durée. Voilà une solution. Une autre solution consisterait tout simplement à proroger la loi actuelle, mais à en fixer l'application à une durée de quatre ou cinq ans.

On pourrait aussi procéder tout autrement. La loi actuelle a remplacé la loi sur les approvisionnements de défense. A mon avis, on pourrait assurer l'achat des approvisionnements de défense en présentant un projet de loi tout nouveau qui permettrait d'établir le ministère de la Production de défense à peu près sur la même base que l'est tout autre ministère de l'État. Une telle loi pourrait entrer en vigueur dès l'expiration de la loi actuelle. Alors, la loi sur les approvisionnements de défense rentrerait automatiquement en vigueur. Le ministre de la Production de défense pourrait y recourir pour effectuer les achats d'approvisionnements destinés à la défense.

Je voudrais citer quelques brefs passages des observations que le ministre a formulées à la Chambre le 2 mars 1951, au cours du débat sur la loi sur la production de défense. Voici ce que nous lisons à la page 857 du hansard:

Ce sont, dans l'ensemble, les pouvoirs que renferme déjà la loi sur les approvisionnements de défense...

Il parlait des pouvoirs prévus à la loi actuelle sur la production de défense.

...qui, les députés le constatent, n'est suspendue que pour la durée de la mesure projetée. D'autres pouvoirs, de portée extraordinaire, conviennent aux circonstances extraordinaires de notre époque.

C'est-à-dire conviennent aux circonstances extraordinaires qu'on trouvait en 1951. Maintenant, je voudrais citer ce que le ministre a dit lorsque la Chambre examinait la loi sur les approvisionnements de défense en 1950. Voici ses paroles, comme le rapporte le hansard à la page 3747:

De tous les côtés de la Chambre on semble menacer de rejeter la mesure. Je fais savoir tout de suite que cela ne me rebuterait pas. Car il faudrait bien au moins qu'on me sache gré d'avoir

[M. MacLean.]

tenté de supprimer de nos statuts des mesures qui sont trop dictatoriales, trop rigoureuses pour le temps de paix. J'ai voulu conserver de ces mesures ces pouvoirs seulement qu'il semble raisonnable en temps de paix de maintenir pour l'achat du matériel de défense.

Je serais curieux de savoir pourquoi le ministre a compris en 1950 que les pouvoirs nécessaires pour mener la guerre totale ne convenaient pas au temps de paix, et pourquoi il a changé d'avis depuis cinq ans.

L'histoire nous enseigne que, afin d'assurer leur continuité, la plupart des civilisations antérieures ont enseigné que le seul danger qui les menaçait venait de l'extérieur et que ce n'est qu'une attaque de l'extérieur qui pourrait les détruire. L'histoire nous enseigne cependant aussi que, dans presque tous les cas, ces civilisations ont disparu, non en conséquence directe d'une attaque de l'extérieur, mais d'une gangrène intérieure. Et quand se sont affaiblis les principes sur lesquels se fondait, au début, leur prospérité, ces civilisations se sont effondrées par l'intérieur.

Voilà ce que je crains à l'heure actuelle. Bien des gens croient tout uniment que le progrès est chose inévitable et que la démocratie est une institution permanente. Je ne vois pas pourquoi notre civilisation, ou notre mode de vie, devrait être considéré comme immunisé contre des forces dont on a toujours pu constater l'influence au cours de l'histoire. J'estime que nous nous trouvons devant le très réel danger de voir détruire notre civilisation par l'intérieur tout en nous efforçant de vaincre l'attaque extérieure du totalitarisme. C'est, à mon avis, une grave menace.

Nombreux sont ceux qui comprennent aussi que, si nous conférons à un ministre des pouvoirs extraordinaires (je ne veux nullement critiquer plus spécialement un ministre ou un particulier; parce que je tiens simplement compte de la nature humaine) l'autorité ainsi conférée tend toujours à corrompre. Je désire citer un bref passage d'un livre intitulé *Faith and Freedom* de Barbara Ward. On peut trouver la citation à la page 202:

Après la révolution française, ceux qui pensent ont été profondément impressionnés, sinon troublés, par sa transformation à un moment donné en une dictature totale.

Ils en sont venus à penser que toute tentative de la part de la collectivité de concentrer tous les pouvoirs,—moraux, politiques et économiques,—entre les mains de l'État et d'utiliser ce pouvoir pour établir une Utopie terrestre ne pouvait qu'aboutir au despotisme pur et simple et à la dégradation de l'humanité. Ils ont fait appel aux anciennes traditions de l'Europe,—incorporées dans les régimes politiques de la Grande-Bretagne et les États-Unis,—à la séparation des pouvoirs, à la suprématie du droit sur le gouvernement et les gouvernés, à l'idée d'une loyauté religieuse qui transcende l'État et à une modestie des buts